

## Communiqué de presse

# Nouvelle identité visuelle et lancement du site Internet complètement remodelé de l'Association d'assurance accident

Luxembourg, le 26 mars 2018

La nouvelle identité visuelle et le site Internet remodelé de l'Association d'assurance accident (AAA) ont été dévoilés lors d'une conférence de presse en présence de M. Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale.

Comme le site [www.aaa.lu](http://www.aaa.lu) a été intégralement remodelé, l'AAA a profité de l'occasion pour la réalisation d'une nouvelle identité visuelle. Le logo au style minimaliste a conservé les trois « A » définissant l'Association d'assurance accident. Les lettres sont liées pour créer un logo fort et simple en vue d'une communication efficace. La couleur bleue, couleur traditionnellement utilisée par l'AAA, a également été conservée voire renforcée par un ton plus foncé pour mettre le « .lu » en valeur, permettant d'orienter le public vers le site Internet.

La refonte du site Internet respecte les enjeux de la communication digitale en tenant compte de l'essor de la communication mobile et des usages liés aux réseaux sociaux. La conception du site est basée sur la méthode RENOW, référentiel officiel du Gouvernement luxembourgeois, qui utilise des critères centrés sur l'utilisateur, garantissant l'accessibilité et l'homogénéité des sites du Gouvernement.

Le site « AAA.lu » a été modernisé et une navigation simplifiée offre une meilleure vue d'ensemble et un menu mieux structuré. Les actualités, les publications, les formulaires, l'agenda et les informations concernant la stratégie nationale de prévention « VISION ZERO » sont accessibles en un seul clic depuis la page d'accueil. Actuellement disponible en langue française, une traduction allemande du site est prévue pour 2019.

Le site présente les procédures à suivre en cas d'accident ou de maladie professionnelle avec un accès facile aux nouveaux formulaires de déclaration d'accident. Il fournit les informations en matière de sécurité et de santé au travail ainsi que celles relatives aux indemnisations, cotisations et au système bonus-malus qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces informations peuvent également être retrouvées dans le nouveau « Guide de l'assuré ».

À noter que l'AAA peut désormais être suivie sur les médias sociaux LinkedIn et Twitter, et sur Facebook et YouTube sous « VISION ZERO ». Par ailleurs, l'abonnement à la newsletter permet de rester informé sur les dernières nouveautés de l'AAA.

---

### Contact presse

Association d'assurance accident (AAA)  
Service Communication  
[communication.aaa@secu.lu](mailto:communication.aaa@secu.lu)  
[www.aaa.lu](http://www.aaa.lu)

## A propos de l'AAA

L'Association d'assurance accident est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail/de trajet et des maladies professionnelles. Créée par le législateur en 1901, l'AAA est placée sous la tutelle du Ministère de la Sécurité sociale et est gérée par un conseil d'administration.

Les services les plus importants de l'AAA, assurant les relations avec les employeurs et les assurés, sont le service « Prévention » et le service « Prestations ».

- **Le service Prévention**

Les missions du service Prévention sont le conseil, la formation et la sensibilisation en vue d'aider les entreprises à mieux développer leur culture de prévention et de remplir leurs obligations légales et réglementaires en matière de sécurité et de santé au travail.

L'AAA est également un des initiateurs de la stratégie nationale « VISION ZERO » qui fait appel à la promotion de la sécurité et de la santé au travail, dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles au Grand-Duché de Luxembourg.

- **Le service Prestations**

Le service Prestations assure la gestion des dossiers et s'occupe du traitement des affaires : instruction en vue de la décision sur la prise en charge en tant qu'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle et indemnisation après la prise en charge par l'assurance accident.

---

### **Contact presse**

Association d'assurance accident (AAA)  
Service Communication  
communication.aaa@secu.lu  
www.aaa.lu